



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-dix-septième session  
Point 35 de l'ordre du jour provisoire\*  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-dix-septième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur les plans politique, humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 15 juin 2022 (A/76/862-S/2022/485).

#### II. Faits marquants

3. Un an après la prise de pouvoir par les Taliban le 15 août 2021, les autorités de fait ont consolidé leur contrôle administratif sur l'Afghanistan. Des restrictions sévères ont continué d'être imposées aux libertés et aux droits fondamentaux des femmes et filles afghanes, notamment l'interdiction faite aux filles de suivre un enseignement secondaire, ce qui fait de l'Afghanistan le seul pays refusant aux filles leur droit effectif à l'éducation. L'annonce faite par les États-Unis d'Amérique au sujet du décès du chef d'Al-Qaida, Aïman al-Zawahiri, à Kaboul a mis en relief les liens persistants entre le groupe terroriste et les Taliban, ce qui contredirait les engagements pris par ces derniers sur le plan de la lutte contre le terrorisme. Dans l'intervalle, les besoins humanitaires ont continué d'augmenter, par suite du fort déclin économique, venant s'ajouter à l'effet dévastateur de décennies de conflit, de vulnérabilité chronique, de séismes récents et de risques naturels récurrents, touchant quelque 24,4 millions de personnes, soit 59 % de la population. Au-delà de

\* A/77/150.



l'assistance humanitaire, l'ONU a continué de coordonner la mise en place du nouveau dispositif d'aide pour l'Afghanistan.

## A. Évolution de la situation politique

4. Le 15 août, les autorités talibanes de fait ont marqué le premier anniversaire de la prise de Kaboul. Dans leurs déclarations, elles ont évoqué ce qu'elles ont qualifié de succès, comme la création d'un gouvernement islamique et la victoire sur les forces étrangères, tout en menant une réflexion critique sur la persistance des problèmes économiques et autres. Elles avaient auparavant annoncé une série de sessions sur l'application du principe de responsabilité, durant lesquelles des représentants de ministères et d'entités étatiques ont passé en revue leurs activités annuelles et présenté des plans pour l'année à venir.

5. L'objectif déclaré étant de favoriser l'unité nationale, les Taliban ont organisé un rassemblement de trois jours à Kaboul à la fin du mois de juin, auquel ont assisté quelque 4 500 oulémas (érudits musulmans) et anciens des tribus et dont ont été exclus les femmes, les membres de la société civile et des médias. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a pris la parole en personne, soulignant l'importance de respecter les valeurs de l'islam et le rôle des oulémas et mettant en garde contre toute ingérence étrangère dans les questions afghanes. Les réactions des citoyens afghans ont reflété un mécontentement général face à l'inertie apparente sur des questions telles que l'éducation des filles, l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration des conditions économiques et commerciales. Le 18 août une deuxième assemblée s'est déroulée à Kandahar, à laquelle ont principalement participé des membres des Taliban du sud, des ministres de facto et des représentants du secteur commercial, des universitaires et des jeunes affiliés aux Taliban ou proches d'eux. Les débats ont porté sur les aspects économiques et politiques, dont l'unité nationale, le respect à l'égard des oulémas et la quête d'une reconnaissance internationale.

6. Avant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par les Taliban, divers éléments de l'opposition ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont souligné la nécessité d'établir un gouvernement inclusif et de défendre les droits de tous les Afghans, tout en s'interrogeant sur l'attachement des autorités de facto à la lutte contre le terrorisme et leur capacité de protéger les groupes minoritaires. Le Front national de résistance a diffusé ses « directives principales », présentant un argument islamique en faveur de la résistance sous toutes ses formes, politiques, militaires ou socioculturelles. Le Haut Conseil de la résistance nationale pour le salut de l'Afghanistan a adopté sa charte dans laquelle il a insisté sur l'importance des élections. Avec l'annonce de deux groupes, le Mouvement républicain et la Ligue nationale d'Afghanistan, l'opposition demeure largement fragmentée.

7. Un des domaines d'intervention des autorités de facto a été de faciliter le retour des Afghans de l'étranger, dont d'anciens responsables gouvernementaux. Le 20 mai, la Commission pour le retour des anciens responsables et personnalités politiques afghans et pour le dialogue a annoncé son mandat, notamment la fourniture de garanties de sécurité et de possibilités d'emploi dans le secteur privé pour les personnes rentrant au pays. Elle a, depuis, annoncé le retour de plus de 100 anciens responsables gouvernementaux et de personnalités politiques. Certains d'entre eux ont fait état de possibilités restreintes de participation politique et d'un manque de soutien de la part des autorités de fait.

8. La majorité des fonctionnaires sont désormais employés par les autorités de fait. La plupart des agentes de l'État, excepté quelques-unes exerçant des fonctions dans l'éducation, la santé, l'immigration et la sécurité, comme la police et les centres de détention, n'ont pas été autorisées à reprendre le travail, tout en continuant de recevoir

leurs salaires. Selon le Ministre de facto des finances, les traitements des fonctionnaires ont été versés jusqu'en juillet. Les paiements des pensions sont restés en suspens malgré l'attribution de 44,4 millions de dollars dans le budget national pour l'exercice 1401 de l'hégire (soit l'année 2022). Les employés des établissements de santé ont continué d'être rémunérés directement par les partenaires humanitaires internationaux. Les autorités talibanes de fait ont continué de nommer des responsables aux échelons national et infranational, notamment des ministres, des vice-ministres et des directeurs. Des ministres de facto ont continué d'exercer leurs fonctions à titre intérimaire. Le 26 juillet, la Commission de la réforme administrative et de la fonction publique à l'Office de facto des affaires administratives a annoncé que le recrutement dans la fonction publique sera fondé sur le « mérite islamique ». Les autorités de fait ont également commencé à appliquer des changements dans la structure des bureaux des gouverneurs de province, supprimant le poste de Vice-Gouverneur aux affaires sociales, qui était réservé aux femmes dans le Gouvernement antérieur.

9. Au niveau infranational, les ministres de fait se sont concertés davantage avec les autorités locales et des groupes de citoyens, notamment les anciens de tribus, les conseils d'oulémas, la société civile et les médias, par la diffusion de messages sur l'unité interethnique et les liens culturels entre les communautés. Pour régler les conflits locaux, les autorités de fait ont établi des mécanismes locaux de règlement et d'atténuation des conflits, l'objet étant notamment de résoudre les différends relatifs à la propriété foncière et aux migrations saisonnières entre les nomades kouchis et les sédentaires et les tensions intertribales. En juillet, quatre nouvelles chouras provinciales ont été créées pour remplacer les conseils provinciaux qui avaient été abolis, soit des chouras provinciales dans 14 des 34 provinces (à Badghis, Farah, Ghazni, Ghor, Hérat, Kandahar, Khost, Nimroz, Orozgan, Paktiya, Paktika, Panjchir, Samangan et Zabol). Les femmes se voient exclues de toute participation à ces chouras.

10. L'ambiguïté entourant les cadres juridiques applicables ainsi que les contraintes pesant sur les capacités ont été des obstacles de taille dans le secteur de la justice. Les tribunaux des Taliban ont continué d'opérer dans l'opacité. Certains juges auraient refusé d'examiner les plaintes déposées par des femmes, ayant reçu pour instruction de régler les questions de droit de la famille par la médiation ou d'autres mécanismes traditionnels de règlement des différends. Le 25 juin, le Ministre de facto de la justice a entamé une procédure visant à accorder une autorisation aux hommes souhaitant exercer la profession d'avocat de la défense. Au 13 août, les qualifications et l'expérience de 610 candidats masculins avaient été évaluées et 554 avaient obtenu l'autorisation d'exercer. Les femmes ont été exclues de la procédure. La plupart des anciens membres du personnel judiciaire, tout en n'étant pas officiellement licenciés, ont néanmoins continué d'être exclus du secteur de la justice et n'ont pas reçu de salaire. D'anciens membres du personnel judiciaire, notamment des femmes, auraient fait l'objet de menaces et d'intimidations et subi les rigueurs de la situation économique.

11. La professionnalisation des forces de sécurité de facto s'est poursuivie. Le 9 juin, le Ministre de fait de la défense a annoncé que le recrutement de 130 000 membres du personnel de l'armée nationale s'était achevé. Le Ministère de facto a inauguré les cours d'entraînement militaire au Centre commun de formation de Kaboul et ouvert les inscriptions à l'académie militaire. La formation de la police s'est également poursuivie. À la mi-juin, le Ministre de facto de l'intérieur a déclaré que quelque 35 000 policiers de facto avaient été formés les six mois précédents, réfutant les affirmations selon lesquelles les policières avaient été renvoyées et notant que de nouvelles diplômées pourraient être recrutées le cas échéant. La distribution des nouveaux uniformes de police a également débuté à Kaboul et à Kandahar. La

majorité des membres de facto du personnel de l'armée n'ont reçu que des indemnités irrégulières, à l'exception d'un petit nombre d'agents de sécurité essentiellement techniques relevant du Gouvernement antérieur et maintenus dans leurs fonctions, de nouvelles recrues ajoutées à la liste officielle du personnel (*tachkil*) et d'agents de police, qui ont tous reçu régulièrement leurs salaires.

12. Les fonctionnaires des Nations Unies et l'équipe de direction de la MANUA ont continué de se concerter avec les autorités de fait, insistant sur l'importance de protéger les libertés et les droits fondamentaux, notamment les droits des femmes et les droits des filles à l'éducation, encourageant une gouvernance inclusive, participative et réactive et prenant des mesures concrètes pour combattre le terrorisme. Par sa présence sur le terrain dans l'ensemble du pays, la MANUA a continué de faciliter les concertations entre les autorités de facto, les notables locaux, les groupes religieux et la société civile. Les organisations de la société civile, en particulier les entités dirigées par des femmes, ont continué de subir un rétrécissement de l'espace civique, des restrictions à la mobilité en fonction du genre et une baisse considérable du financement des donateurs. À la suite de la mission de bons offices de la MANUA, les autorités provinciales de facto à Kaboul ont intégré des jeunes aux côtés des notables locaux et des oulémas dans le mécanisme consultatif provincial relatif à l'administration locale et à la prestation de services. De même, dans les provinces de Badakhchan, de Kaboul et de Bamiyan, les autorités de fait ont établi des mécanismes consultatifs comptant des représentantes.

## B. Sécurité

13. La période considérée a été marquée par des assassinats très médiatisés, l'apparition de nouveaux groupes anti-Taliban, la poursuite des problèmes de sécurité concernant les groupes anti-Taliban et l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K), des combats au sein des Taliban et des problèmes de sécurité aux frontières. Les conclusions du trentième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, qui a été présenté en application de la résolution [2610 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2022/547](#)) dénotent la persistance de la présence et des activités de groupes étrangers en Afghanistan et dans ses régions frontalières. Il est noté dans le rapport qu'Al-Qaida continue d'avoir des liens avec les Taliban et bénéficie d'une liberté de mouvement dans le pays. Les autorités de fait ont rejeté les conclusions du rapport. Le 1<sup>er</sup> août, les États-Unis ont annoncé le décès du chef d'Al-Qaida, Aiman al-Zawahiri. Niant avoir eu connaissance de la présence du chef d'Al-Qaida à Kaboul, les Taliban ont critiqué les États-Unis pour avoir violé l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et ils ont mobilisé des milliers de personnes pour dénoncer la frappe, au cours de manifestations qui se sont déroulées dans tout le pays les 5 et 6 août. Le 7 août, Abdul Wali Rakhil (également connu sous le nom d'Omar Khalid Khurasani), un membre de haut rang de Tehrik-e Taliban Pakistan et trois membres du groupe ont été tués par un engin explosif improvisé au cours d'un attentat non revendiqué dans le district de Barmal dans la province de Paktika.

14. Du 22 mai au 16 août, le nombre total d'atteintes à la sécurité liées au conflit et de victimes civiles a considérablement diminué par rapport à la même période en 2021, au plus fort de l'offensive des Taliban. L'ONU a enregistré 1 642 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 77,5 % par rapport aux 7 314 incidents enregistrés au cours de la même période en 2021. D'après les données disponibles, les affrontements armés ont reculé de 97 % (de 4 620 à 129), les frappes aériennes de 99,5 % (de 564 à 3), les explosions provoquées par des engins explosifs improvisés de 87 % (de 590 à 76) et les assassinats de 70 % (de 294 à 88). Les atteintes à la sécurité ont connu

une augmentation constante durant les sept premiers mois de 2022, 547 faits ayant été enregistrés en juillet, le nombre le plus élevé à ce jour en 2022, représentant respectivement une augmentation de 33,7 % et de 7,3 % par rapport aux incidents consignés en janvier et en juin, respectivement. À la suite de la dégradation de la situation économique et humanitaire, les atteintes à la sécurité de caractère criminel sont demeurées constamment élevées, 373 incidents de ce type ayant été signalés du 22 mai au 16 août, contre 300 au cours de la même période en 2021 ; 62 % de tous les incidents ont été enregistrés dans les régions de l'ouest, du sud, de l'est et du nord-est, les provinces les plus touchées étant Hérat, Kaboul, Kandahar et Nangarhar.

15. Les attaques de l'opposition armée et les affrontements armés avec les Taliban se sont intensifiés. De nouveaux groupes armés opposés aux Taliban ont annoncé leur présence en Afghanistan. Il n'est pas aisé d'estimer le nombre d'adhérents ou d'évaluer les capacités de ces groupes. La MANUA sait qu'au moins 22 groupes affirment opérer dans au moins 26 provinces, dont aucun n'a pris de territoire important. Le Front national de résistance et le Front de libération nationale ont revendiqué la responsabilité des attaques qui ont été commises dans plusieurs provinces dont Panjchir, Baghlan, Takhar et Kapissa. Le Front national de résistance a engagé des combats avec les Taliban, en particulier dans les provinces de Panjchir et de Baghlan, et affirmé avoir capturé les districts d'Andarab et de Khost dans la province de Baghlan le 19 juillet ainsi que sept vallées dans six districts du Panjchir à la mi-août.

16. Les attaques revendiquées par l'EIIL-K ou attribuées à ce groupe ont diminué. Du 22 mai au 16 août, l'ONU a consigné 48 attaques menées par ce groupe dans 11 provinces, contre 113 attaques menées dans 8 provinces durant la même période en 2021. Le groupe a continué de viser des civils, en particulier des Hazara chiïtes, ainsi que des hindous, des sikhs, des soufis et des Taliban. L'EIIL-K a revendiqué des attaques lors d'une commémoration de l'anniversaire du décès du mollah Akhtar Mohammad Mansour à Kaboul le 22 mai ; contre trois minibus transportant des civils à Mazar-e Charif le 25 mai, un temple sikh à Kaboul le 18 juin, un bus transportant des forces de sécurité de facto à Hérat le 4 juillet et un religieux taliban dans une madrasa à Kaboul le 13 août. Des attaques non revendiquées auxquelles l'EIIL-K a pu participer comprenaient des explosions près d'un négoce appartenant à un sikh près de Kaboul le 27 juillet et au stade international de cricket de Kaboul le 29 juillet. Les attaques du 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet contre le grand rassemblement des oulémas ont été revendiquées séparément par le Front national de résistance et l'EIIL-K. Ce dernier a intensifié les attaques visant des Hazara chiïtes dans la ville de Kaboul en prévision de la commémoration de la fête chiïte de l'Achoura le 8 août, qui a fait de multiples victimes. Les attaques comprenaient une explosion durant une cérémonie de commémoration de l'Achoura le 5 août, une explosion dans un secteur à majorité chiïte le 6 août et une explosion visant un minibus le 7 août.

17. Plusieurs combats entre les Taliban ont opposé des membres pachtounes et non pachtounes, notamment dans les provinces de Badakhchan, Bamiyan, Sar-e Pol et Takhar. Les affrontements les plus importants se sont produits entre les forces de sécurité de facto et des combattants Taliban hazara, dirigés par Mawlawi Mehdi Moujahid. Les tensions se sont intensifiées à la suite de divergences portant sur la collecte des recettes et la représentation des minorités hazara et chiïtes au niveau des autorités de fait. Du 23 au 25 juin, les forces de sécurité de facto ont lancé une opération qui a donné lieu à des affrontements armés dans le district de Balkhab avec Mawlawi Mehdi, qui se serait retranché dans la montagne, et entraîné des déplacements de civils. Le 17 août, les autorités de fait ont annoncé que Mawlawi Mehdi avait été tué à la frontière entre la province du Hérat et la République islamique d'Iran.

18. Les tensions frontalières et les atteintes à la sécurité se sont poursuivies le long de la frontière afghane, principalement avec l'Ouzbékistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran. Des problèmes de sécurité sporadiques ont été signalés à la frontière afghano-pakistanaise, dont un affrontement armé présumé le 8 août entre les forces de sécurité de facto et l'armée pakistanaise à la frontière dans le secteur Ben Chahi du district de Dangam (province de Kounar) le 8 août. Bon nombre d'atteintes à la sécurité, notamment les affrontements armés entre les forces de sécurité de fait et les forces iraniennes ont été signalées le long de la frontière afghano-iranienne dont les 22 et le 28 juin, le 11 et le 31 juillet et le 10 août. Entre-temps, le 5 juillet, des tirs de roquette depuis l'Afghanistan, effectués peut-être avec la participation de l'EIL-K, ont touché des habitations en Ouzbékistan et dans la ville de Termiz et alentour. L'Ouzbékistan a confirmé l'incident.

19. En juillet, la MANUA a entamé des pourparlers sur les armes légères et de petit calibre, avec les autorités de facto concernées et les États Membres de la région. Le problème de la circulation illicite des armes, des munitions et des matières explosives a continué d'être source de préoccupation, en Afghanistan même et dans les pays de la région. Les forces de sécurité de facto ont déclaré qu'elles étaient au courant du problème et se sont employées à confisquer le matériel non autorisé au moyen de perquisitions et de saisies.

20. Du 22 mai au 16 août, l'ONU a constaté 58 faits ayant touché directement son personnel, dont 30 actes d'intimidation, 10 actes criminels, 2 arrestations et 9 atteintes contre des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies. Cela représente une augmentation par rapport aux 34 faits de ce type enregistrés au cours de la même période en 2021.

### **C. Coopération régionale**

21. Les autorités talibanes de fait ont poursuivi leur concertation diplomatique et économique avec les pays de la région, dont les représentants ont déclaré publiquement que la reconnaissance formelle des autorités de fait comme gouvernement n'était pas imminente. La sécurité régionale et frontalière, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, les droits des femmes, l'éducation des filles et la gouvernance inclusive ont continué de figurer au cœur des débats. Les 26 et 27 mai, le Tadjikistan a hébergé une réunion des conseillers à la sécurité nationale des pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan. Les participants ont encouragé les autorités de fait à créer des structures politiques inclusives, à poursuivre une politique intérieure et étrangère durable, à garantir le respect des normes du droit international et à prendre des mesures pour éliminer les éléments terroristes. Le 31 mai, les représentants spéciaux pour l'Afghanistan de l'Union européenne et des pays d'Asie centrale se sont réunis à Almaty (Kazakhstan) pour s'entretenir des menaces pesant sur la sécurité régionale, notamment un éventuel vide sécuritaire en Afghanistan qui serait à même de transformer le pays en sanctuaire pour des groupes terroristes.

22. Le 26 juillet, l'Ouzbékistan a accueilli à Tachkent une conférence internationale sur l'Afghanistan, avec la participation d'une délégation talibane de haut rang dirigée par le Ministre de facto des affaires étrangères, Amir Khan Motaqi. Les participants internationaux ont insisté sur l'importance de l'action de lutte contre le terrorisme et les stupéfiants, du développement et des infrastructures économiques, de la gouvernance inclusive et du respect des droits humains, en particulier les droits des femmes et notamment le droit des filles à l'éducation. La délégation talibane a mis en avant ce qu'elle a qualifiée de succès, dont une sécurité généralisée et un gouvernement financé entièrement par des recettes locales, tout en minimisant les

préoccupations de la communauté internationale. En marge de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui s'est tenue le 28 juillet, M. Motaqi s'est entretenu avec de hauts responsables ouzbeks, les Ministres chinois et pakistanais des affaires étrangères et le Représentant spécial pour l'Afghanistan des États-Unis.

23. Le développement économique, le commerce et le transit ont été une autre priorité des contacts établis par les autorités de fait avec la région. Des délégations talibanes de haut niveau se sont rendues en Fédération de Russie du 15 au 18 juin et du 13 au 21 août et en Ouzbékistan du 2 au 4 juillet, pour s'entretenir de questions connexes. Des entreprises des pays de la région ont manifesté leur intérêt pour ce qui est d'investir dans le secteur des industries extractives en Afghanistan. Le 18 juillet, une délégation commerciale pakistanaise a visité Kaboul pour évoquer l'augmentation des exportations de charbon et d'autres produits. Le 28 juillet, le Pakistan a approuvé la création sur son territoire d'un corridor multimodal aérien-terrestre, visant à faciliter la circulation des importations afghanes et des exportations afghanes de marchandises en transit par ses aéroports internationaux. Le 28 juillet, la Chine s'est déclarée prête à harmoniser l'initiative « Une Ceinture et une Route » avec les stratégies de développement de l'Afghanistan et à étendre, conjointement avec le Pakistan, le « couloir économique Chine-Pakistan » à l'Afghanistan.

24. Les projets d'infrastructure ont continué de figurer dans les pourparlers régionaux. Le 7 juin, une délégation turkmène s'est rendue à Kaboul pour s'entretenir du projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, notamment de questions telles que la taxation et l'attribution de parcelles le long du tracé proposé. Les Taliban avaient annoncé auparavant la formation d'une unité spéciale pour veiller à la sécurité du projet. Au début du mois d'août, le Gouvernement ouzbek et les autorités de fait ont annoncé que le levé et la cartographie du projet de chemin de fer Termiz-Mazar-Kaboul-Peshawar avaient débuté.

25. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont continué de s'entretenir des droits relatifs aux eaux transfrontalières du fleuve Helmand. Le 15 juin, la vingt-cinquième réunion du Comité conjoint des membres chargés de l'application du Traité de 1973 sur les eaux du Helmand s'est tenue à Téhéran. Le 5 août, les autorités de facto ont ouvert les portes du barrage Kamal Khan (province de Nimroz) pour laisser les eaux du Helmand se déverser vers les provinces du Sistan et du Baloutchistan en République islamique d'Iran. Le 10 août, le Ministre iranien de l'énergie, Ali Akbar Mehrabian, et le Représentant spécial pour l'Afghanistan de la République islamique d'Iran, Hassan Kazemi Qomi, se sont entretenus avec les autorités de fait à Kaboul de la part iranienne des eaux du Helmand, au regard du Traité de 1973.

26. Conformément à son mandat, la MANUA a établi des contacts avec les autorités de fait compétentes, notamment sur la coopération régionale, et organisé des réunions régulières à l'intention des ambassadeurs des pays de la région postés à Kaboul, afin de coordonner les efforts. Elle a participé à la réunion des représentants spéciaux pour l'Afghanistan des pays de l'Union européenne et de l'Asie centrale qui s'est déroulée à Almaty le 31 mai et à la conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Tachkent le 26 juillet. Dans le cadre de la collaboration en cours avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, les représentants de la MANUA ont participé à une réunion organisée par le Centre régional et le Bureau de lutte contre le terrorisme à Istanbul (Turquie) du 27 au 30 juin pour s'entretenir de la mise en place d'un réseau d'alerte rapide concernant le terrorisme en Asie centrale dans le nouvel environnement en Afghanistan.

### III. Droits humains

27. Le 20 juillet, la MANUA a diffusé un rapport sur la situation des droits humains en Afghanistan, couvrant la période de 10 mois qui s'est écoulée depuis la prise de pouvoir par les Taliban le 15 août 2021<sup>1</sup>. Elle a communiqué une version avancée du rapport aux autorités de fait pour un examen factuel. Les observations communiquées ont été annexées au rapport. Dans les médias sociaux, le porte-parole des autorités de fait, Zabihullah Mujahid, a qualifié le rapport « d'inexact », « reposant sur des informations erronées » et de la « propagande ». Depuis la publication du rapport, la MANUA a continué de se concerter avec les autorités de fait au sujet des normes relatives aux droits humains et de la nécessité de demander des comptes aux auteurs des violations présumées de ces droits, aux niveaux tant central que provincial.

28. Malgré l'amnistie générale annoncée par les Taliban en août 2021, la MANUA a continué de recevoir des allégations crédibles sur des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des mauvais traitements et d'autres violations visant d'anciens responsables gouvernementaux et des membres des anciennes Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Des personnes accusées par les autorités de facto d'affiliation avec des groupes armés, dont le Front national de résistance et l'EIIL-K, ont également été visées par les autorités de fait. Durant la période considérée, la MANUA a étayé au moins : 46 exécutions extrajudiciaires, 15 cas de torture et de mauvais traitements et 73 arrestations arbitraires et détentions de personnes, relevant des catégories susmentionnées.

29. Durant la période considérée, la MANUA a consigné 37 cas de punitions cruelles, inhumaines et dégradantes, infligées par les autorités de fait à l'égard de personnes accusées d'avoir enfreint des préceptes moraux ou religieux. Cela comprenait généralement des personnes accusées d'avoir commis l'infraction de la *zina* (relations sexuelles illicites), des femmes accusées de ne pas porter le *hijab* islamique recouvrant le visage ou de se déplacer sans être accompagnées par un *mahram* (proche de sexe masculin). Par exemple, à Zabol le 7 août, trois hommes et deux femmes ont reçu des coups de fouet dans un stade provincial, après avoir été condamnés pour adultère et vol qualifié. La punition a été publiquement confirmée par les autorités de fait dans les médias nationaux.

30. À la fin du mois de juin sont apparues des allégations de violations généralisées des droits humains commises par les forces de sécurité de facto dans le cadre d'affrontements armés entre les forces de sécurité de fait et des individus armés appuyant Mawlawi Mehdi dans le district de Balkhab (province de Sar-e Pol). La MANUA a étayé 16 exécutions extrajudiciaires attribuées aux forces de sécurité de fait et deux meurtres imputés à des personnes armées qui appuyaient Mawlawi Mehdi.

31. La MANUA a consigné qu'en tout 119 civils avaient été tués et 440 blessés. Les dommages subis par les civils au cours de la période considérée ont été principalement attribués aux attaques de l'EIIL-K contre des cibles civiles, souvent des minorités ethniques et religieuses. Le 25 mai, à Mazar-e Charif, des engins explosifs improvisés placés dans trois véhicules particuliers ont fait 9 morts et 38 blessés. Les 5 et 6 août, deux attaques au moyen d'engins explosifs improvisés se sont produites dans un quartier à majorité chiite de la ville de Kaboul, faisant au moins 20 morts et 110 blessés. Le 7 août, un nouvel attentat à Kaboul a fait au moins 2 morts et 22 blessés. Ces attaques ont été revendiquées par l'EIIL-K. Le 17 août, un attentat non revendiqué dans une mosquée sunnite soufiste de Kaboul a fait 20 morts et 57 blessés.

---

<sup>1</sup> Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Human rights in Afghanistan: 15 August 2021–15 June 2022), 20 juillet 2022. Consultable au <https://unama.unmissions.org/human-rights-monitoring-and-reporting>.

32. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants a confirmé 450 violations graves contre 334 enfants (280 garçons et 54 filles), 25 attaques contre des écoles, 10 attaques contre des hôpitaux et 79 cas de refus d'accès humanitaire. L'équipe spéciale a également confirmé le recrutement et l'utilisation de 28 adolescents âgés de 14 à 17 ans, qui ont tous servi dans des rôles mixtes de combat et d'appui. En tout, 308 enfants ont été tués ou subi des atteintes à leur intégrité physique, dont les deux tiers (232) à la suite de divers types d'engins explosifs improvisés, de mines et de restes explosifs de guerre.

33. Les violations des droits humains dont ont fait l'objet les défenseurs des droits humains, les journalistes et les travailleurs des médias, telles que les menaces, les arrestations arbitraires et les détentions, ainsi que les actes de torture et de mauvais traitements, associées à l'effet de mesures plus étendues, ont restreint la liberté des médias et le militantisme pour les droits civiques. Depuis le 23 mai, la MANUA a consigné 12 cas d'arrestation arbitraire et 3 cas de menaces contre des défenseurs des droits humains, ainsi que 23 cas d'arrestations arbitraires et 8 cas de mauvais traitements ou de menaces contre des journalistes et des travailleurs des médias (dont une femme), tous attribués aux autorités de fait.

34. Des rapports ont continué de signaler les restrictions imposées aux activités des chaînes de télévision et de radio dans tout le pays, aggravées par les graves difficultés financières auxquelles se heurtent les médias. Selon certaines informations, les autorités de fait ont fermé au moins deux stations de télévision à Kaboul, prétendument en raison de factures impayées d'électricité et de créances fiscales. Le 19 mai, des présentatrices de télévision ont reçu du Ministère de facto de l'information et de la culture l'instruction expresse de se couvrir le visage à l'antenne. Plusieurs journalistes auraient été arrêtés et placés en détention. Le 21 juillet, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a promulgué des instructions interdisant toute « fausse accusation » contre les responsables de fait.

35. Les femmes et les filles afghanes ont continué d'être particulièrement touchées par l'application inégale des diverses directives émises par les autorités de fait. Ces décrets créent dans l'ensemble un climat restrictif pour les femmes et les filles dans tous les aspects du quotidien. La majorité des filles en âge d'aller à l'école secondaire n'ont toujours pas accès à cet enseignement, interdiction étant faite aux filles de fréquenter l'école secondaire, à laquelle viennent s'ajouter la pauvreté et l'imposition des directives relatives au *mahram* et au *hijab*. Ces directives restreignent en particulier leur liberté de circulation, notamment l'usage des transports publics. Dans certaines provinces comme Bamiyan, Kandahar, Mazar-e Charif et Takhar, du fait de la dureté de l'application de ces directives, des femmes ont fait l'objet de maltraitements physiques et verbales pour non-respect, au moment d'emprunter les transports publics, des barrages inopinés ont été établis pour veiller à ce que les femmes respectent la directive relative au *hijab*, des étudiantes inscrites à l'université ont été menacées de radiation unilatérale pour non-respect du port du *hijab*, d'autres ont dû abandonner leur programme d'études universitaires à la suite des interdictions introduites sur le campus découlant de l'imposition du *hijab* et des femmes se sont vu refuser l'accès aux services sanitaires et à d'autres services publics au motif qu'elles n'étaient pas accompagnées d'un *mahram*. Les femmes ont signalé dans l'ensemble qu'elles faisaient l'objet d'une plus grande surveillance par leurs proches, leurs voisins et leurs employeurs, qui agissaient souvent pour parer aux conséquences éventuelles du non-respect des directives imposées aux femmes.

36. Des faits de violence ont continué d'être signalés contre les femmes et les filles et si les autorités de fait ont indiqué avoir reçu des plaintes par l'entremise de la Division des enquêtes criminelles relevant de la police de facto, la plupart des cas ont

été réglées par la médiation, principalement par les mécanismes traditionnels, tandis que les cas infructueux étaient déferés à la police ou au Ministère public pour un complément d'enquête. Les organisations de femmes offrant des services liés à la violence fondée sur le genre ont continué d'avoir du mal mener leurs activités, ce qui a entravé la capacité des femmes et des filles de fuir des situations de violence et de signaler des cas. Parmi les autorités de fait, plusieurs entités telles que la police de facto, les bureaux du procureur, le Conseil des oulémas et le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice sont mandatées pour donner suite aux plaintes civiles et pénales déposées par les femmes, notamment les faits de violence conjugale.

37. Quant à l'incarcération, certaines personnes voient leur détention provisoire prolongée en raison de retards accumulés par la police de facto pour ce qui est de mener les enquêtes à terme et par les tribunaux de facto pour ce qui est de traiter les affaires. Au 10 août, sur une population carcérale totale de 9 962 personnes, 85 % de la population carcérale adulte (7 990 personnes, dont plus de 7 000 hommes et 600 femmes) et 80 % de la population carcérale juvénile (environ 500 mineurs, dont 20 filles) étaient en détention provisoire, la plupart attendant une première comparution devant un tribunal. Afin de gérer la population carcérale globale, l'Office de l'administration pénitentiaire de facto a pris des mesures pour désengorger les prisons et a notamment demandé à la Cour suprême de facto, au début du mois de juin, d'accélérer l'examen des dossiers des personnes placées en détention provisoire. En conséquence, des délégations de la cour se sont rendues dans les prisons pour examiner les cas et se prononcer. À l'occasion de l'Eid al-Adha, plus de 900 personnes ont été libérées, notamment des détenus soupçonnés de délits mineurs comme de menus larcins ou dont les dossiers ne comportaient pas de preuves suffisantes, ainsi que des personnes condamnées et des toxicomanes qui étaient près d'achever leur peine d'emprisonnement.

38. L'Office de l'administration pénitentiaire de facto a également pris des mesures concrètes pour renforcer la surveillance des conditions carcérales et la protection des droits des détenus, par la création en juin d'un comité de surveillance. En juin et juillet, le comité a effectué des visites dans plus de 15 prisons provinciales dans tout le pays afin d'évaluer les conditions et d'entendre les détenus. À la mi-juillet, un représentant chargé du respect des droits humains et la surveillance des prisons a été nommé. La MANUA a continué d'appuyer l'Office de facto au moyen de conseils techniques pour l'aider à remplir les obligations de l'Afghanistan sur le plan des droits humains.

39. Les contraintes financières et l'interruption du financement fourni auparavant par les donateurs ont continué d'entraver considérablement la capacité de l'Office de l'administration pénitentiaire de facto de respecter les normes internationales. À la mi-mai, il a indiqué qu'il avait veillé à ce que le nombre total de détenus en Afghanistan ne dépasse pas les 10 000 personnes. Il a continué de se heurter à des difficultés pour ce qui était de fournir une nourriture et des produits d'hygiène adéquats, un enseignement et une formation techniques et de satisfaire les besoins sanitaires dans les prisons, tant pour les adultes que pour les mineurs. Des enfants ont continué d'être détenus dans des prisons pour adultes dans les prisons provinciales, à l'exception de la province de Konduz, les fonds ne suffisant pas pour maintenir des centres distincts pour mineurs, même si ces derniers étaient souvent détenus dans une aile ou une section séparée de la prison provinciale, afin de garder un minimum de séparation. Dans certains cas, les filles sont détenues dans des prisons pour femmes.

#### **IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide**

40. L'économie afghane est restée très affaiblie par la grave contraction économique et la crise bancaire et financière qui ont suivi la prise du pouvoir par les Talibans. Les données disponibles laissent entendre que la collecte de recettes sur six mois jusqu'en juin, déterminée par les recettes douanières et les recettes non fiscales, correspond au niveau enregistré pour la même période en 2021 et que les exportations, régies par le charbon et les fruits, ont dépassé les résultats antérieurs. L'arrêt soudain des flux d'aide, accompagné d'incertitudes politiques, d'un accès inadéquat aux services et de l'exclusion des femmes de toute participation à la vie économique, a continué cependant de susciter une croissance lente. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance estime que dans le climat actuel, le fait de priver les filles d'un enseignement secondaire s'est traduit par une perte d'au moins 500 millions de dollars pour l'économie afghane ces 12 derniers mois. La Banque mondiale prévoit une contraction d'un tiers du produit intérieur brut entre la fin de 2020 et la fin de 2022. Les autorités de fait ont déclaré que la relance économique induite par le secteur privé était une priorité et ont organisé des réunions avec les ministères techniques concernés, les chambres de commerce et les investisseurs privés pour attirer des investissements dans les secteurs de l'extraction, de l'agriculture, des produits laitiers et de l'élevage et promouvoir les exportations. Le Programme des Nations Unies pour le développement, avec le Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement, a accueilli un atelier à Istanbul du 4 au 7 juillet, suivi de consultations avec les parties nationales à Kaboul le 26 juillet afin d'éclairer la conception d'un projet interinstitutions qui pourrait aider à stimuler un relèvement économique dirigé par le secteur privé en Afghanistan.

41. Les efforts de coordination de la MANUA ont continué de porter sur les problèmes bancaires et de trésorerie. La Mission a établi une coordination avec les banques commerciales afghanes, la Banque centrale de l'Afghanistan, les banques internationales correspondantes, le Ministère du trésor et le Département d'État des États-Unis et le secteur privé pour recenser les moyens d'effectuer des transferts internationaux dans le respect des sanctions. La Mission s'est également entretenue avec les autorités de fait et les parties prenantes concernées au sujet des besoins prioritaires tels que l'impression de billets de banque et de passeports et le paiement de l'électricité. Elle continue de se concerter avec les États-Unis et d'autres parties prenantes concernées, dont les autorités de fait, sur les conditions relatives au déblocage des réserves de la Banque centrale.

42. La filière mise en place par l'ONU en vue d'importer de l'argent liquide en Afghanistan destiné aux opérations humanitaires et d'assurer le versement des salaires des membres du personnel des Nations Unies et des contractants a continué d'opérer. Du 1<sup>er</sup> décembre 2021, date de l'envoi des premiers billets de banque, au 22 août, l'ONU a transféré 1,03 milliard de dollars en espèces. Ces fonds ont été distribués directement à 19 divers institutions, fonds et programmes des Nations Unies, à la Banque mondiale et à 21 organisations non gouvernementales internationales. La livraison d'espèces a concouru à stabiliser la monnaie et à stimuler l'économie, sans pour autant aider directement l'administration de fait. La MANUA a également exercé ses bons offices, notamment en établissant une coordination avec les ambassadeurs de pays fournissant de l'électricité et les banques afghanes en mesure d'effectuer des transferts internationaux, pour faciliter le paiement d'arriérés de la compagnie d'électricité afghane aux fournisseurs d'électricité d'Asie centrale de sorte à éviter une coupure de courant.

43. Le fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan continue d'être une plateforme de financement essentielle concernant le Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan. Le financement de 125,64 millions de dollars reçu à ce jour permet d'aider un million de personnes dans le pays. Les activités de mise en œuvre, qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022, répondent à des besoins humains fondamentaux et aident les populations locales dans les domaines des services essentiels, des moyens de subsistance, de la résilience des communautés, de la planification et de la cohésion sociale et viennent compléter les activités humanitaires. Huit programmes conjoints régionaux et un projet de santé conjoint en tout ont été élaborés en collaboration avec 17 entités des Nations Unies, unies dans l'action.

44. Un nouveau dispositif d'aide pour l'Afghanistan a été parachevé en mai après de vastes consultations avec le Groupe de coordination pour l'Afghanistan, comprenant des représentants de la communauté de donateurs, des entités des Nations Unies et des institutions financières internationales. Le dispositif d'aide est mis en place au moyen des groupes de travail thématiques stratégiques sur la santé et la nutrition, l'éducation, l'agriculture et les moyens de subsistance, les droits humains et les questions de genre et la stabilisation économique. Ces groupes contribuent à la planification des programmes sectoriels et aux examens en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination entre les plateformes de financement actuelles, dont le Fonds humanitaire pour l'Afghanistan, le fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan, le fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, le fonds d'affectation spéciale pour les infrastructures de l'Afghanistan et le fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan.

45. La MANUA a commencé à mettre en place une unité spécialisée de gestion des risques afin d'aligner et de renforcer tous les systèmes et mesures de gestion et d'atténuation des risques actuellement déployés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Afghanistan.

## V. Aide humanitaire

46. Les besoins humanitaires ont été aggravés par le net déclin économique, venant s'ajouter à l'effet dévastateur de décennies de conflit, de récents séismes, de risques naturels chroniques et d'une vulnérabilité prolongée. Quelque 24,4 millions de personnes, soit 59 % de la population estimée, dont 11,8 millions de femmes et de filles, ont besoin d'une aide humanitaire en 2022, contre 18,4 millions au début de 2021.

47. De janvier à la fin de juin 2022, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'assistance humanitaire à 22,9 millions de personnes. Au moins 20,7 millions de personnes ont reçu de la nourriture, 7,7 millions de personnes des soins de santé et 3,6 millions d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes ou allaitantes un traitement contre la malnutrition aiguë, 7,6 millions de personnes une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 453 000 enfants une aide à l'éducation, 1,4 million de personnes un abri et des articles ménagers et 3,2 millions de personnes une aide à la protection. Au 20 août, le plan d'aide humanitaire n'avait été financé qu'à hauteur de 41,8 %, avec un déficit de quelque 2,59 milliards de dollars.

48. L'action humanitaire s'est poursuivie après le séisme de magnitude 5,9 qui a frappé le sud-est de l'Afghanistan le 22 juin. À ce jour, 1,2 million de personnes ont bénéficié d'au moins une forme d'assistance : 1,2 million de personnes ont reçu une aide sous forme d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 121 000 personnes une aide alimentaire et agricole, 83 000 personnes des abris d'urgence et des articles ménagers,

112 000 personnes des soins de santé et 66 000 personnes une aide à la protection. En outre, 67 000 personnes ont reçu une assistance pécuniaire polyvalente. Le Service de la lutte antimines a coordonné le secteur de l'action humanitaire antimines afin de fournir des évaluations des menaces explosives dans les zones touchées et de permettre l'accès du personnel humanitaire.

49. L'insécurité alimentaire aiguë et la situation de malnutrition devraient persister. De juin à novembre 2022 (la saison consécutive aux récoltes), une légère amélioration de la sécurité alimentaire est prévue, le nombre de personnes faisant face à une insécurité alimentaire aiguë devant diminuer pour passer à 18,9 millions. Cela représente néanmoins une augmentation de près de 98 % par rapport à la même période en 2021 (9,5 millions de personnes). Sur ces 18,9 millions de personnes, 6 millions sont considérées comme pouvant connaître des niveaux d'insécurité alimentaire « d'urgence ». Le net déclin économique, venant s'ajouter à la perte de revenus, aux effets paralysants de la sécheresse, à la flambée des prix des denrées alimentaires et aux conséquences sur les importations de céréales a accentué l'insécurité alimentaire et l'insécurité des moyens de subsistance des personnes.

50. Du 1<sup>er</sup> janvier au 13 août, 65 470 cas suspects de rougeole ont été signalés, dont environ 78 % chez des enfants de moins de 5 ans, et 367 décès connexes. Les organismes des Nations Unies ont vacciné plus de 1,83 million d'enfants contre la rougeole du 16 mai au 20 août. Durant la même période, 118 797 cas de diarrhée aqueuse aiguë associés à de la déshydratation ont été signalés dans 130 districts dans les 34 provinces, le taux de mortalité étant de 0,03 %. Quelque 55 % du nombre total de cas ont été consignés chez des enfants de moins de 5 ans. En 2022 à ce jour, l'Afghanistan a enregistré un cas de poliovirus sauvage de type 1 et n'a consigné aucun cas de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale de type 2. Cinq campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite ont été menées en 2022, chacune visant d'atteindre 9,9 millions d'enfants et utilisant des approches de vaccination de porte à porte et de mosquée à mosquée.

51. Les cas de traumatismes liés au conflit ont diminué de 87 % du 16 mai au 20 août par rapport à la même période en 2021. Du 1<sup>er</sup> juin à la mi-août, plus de 3 700 personnes ont reçu des soins de traumatologie. Les équipes mobiles de santé et de nutrition continuent d'aider la population dans les régions éloignées et relativement reculées du pays en offrant plus de 350 000 consultations par mois. De janvier au 20 août, 26 317 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère et présentant des complications médicales ont été admis et traités dans 123 services hospitaliers, pour malnutrition aiguë sévère.

52. Si les opérations militaires et les activités cinétiques ont considérablement diminué depuis septembre 2021, ce qui a permis aux partenaires d'atteindre des zones auparavant inaccessibles, d'autres formes d'entrave à l'accès humanitaire, notamment l'accès véritable aux femmes et aux filles, découlant des restrictions placées sur les mouvements, ont subsisté au cours de la période considérée. Les cas d'entrave à l'exécution d'activités humanitaires sont restés nombreux, 135 cas ayant été signalés du 24 mai au 20 août, contre 97 au cours de la même période en 2021. Depuis le début de 2022, 203 cas de violence et de menaces contre du personnel, des biens et des installations humanitaires ont été enregistrés. Cela représente une diminution par rapport à la même période en 2021, durant laquelle 311 cas avaient été enregistrés. En 2022, 12 cas de menaces et d'intimidations contre des travailleuses humanitaires par les autorités locales de facto ont été relevés. Durant la période considérée, trois attaques contre des membres du personnel sanitaire ont été recensées.

53. Du 22 mai au 20 août, un total de 197 851 personnes ont été enregistrées comme entrant sur le territoire afghan : 90 686 qui avaient été expulsées d'autres pays et 107 165 qui sont rentrées spontanément. Durant cette période, 179 584 migrants

afghans sans papiers sont rentrés de la République islamique d'Iran et 18 267 du Pakistan. Au total, 1 533 réfugiés afghans du Pakistan (1 298), de la République islamique d'Iran (230) et d'autres pays (5) sont rentrés en Afghanistan au titre du programme de rapatriement volontaire du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la grande majorité (1 338) étant rentrée du 1<sup>er</sup> mai au 7 août. Depuis 2012, quelque 5,8 millions de personnes ont été déplacées en raison du conflit et des catastrophes naturelles. Durant l'année 2021, plus de 866 000 personnes ont été déplacées en raison d'un conflit, dont la grande majorité (85 %) avant le 15 août 2021. De janvier au 20 août 2022, près de 30 000 personnes ont été déplacées à nouveau en raison du conflit.

54. Les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continuent de faire peser une menace sur les civils et les membres du personnel humanitaire. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines a coordonné et facilité les relevés et opérations de déminage sur plus de 8,39 kilomètres carrés de terres contaminées, enlevant en toute sécurité des milliers de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. En tout 9 millions de personnes ont été sensibilisées aux risques des engins explosifs par la voie de messages dans les médias, tandis que 214 949 personnes, dont 80 712 femmes et filles, ont reçu une éducation au danger des engins explosifs dans les communautés. Au 20 août, 100 % des équipes de lutte antimines de l'ONU étaient opérationnelles, employant 3 946 personnes.

## **VI. Lutte contre les stupéfiants**

55. Conformément au décret portant interdiction de la culture du pavot et de tous types de stupéfiants promulgué le 3 avril par les autorités de fait et à la suite de l'expiration du délai de grâce de deux mois accordé aux agriculteurs pour récolter la gomme d'opium et vendre la récolte de 2022, les autorités de fait ont mené une action d'éradication de la deuxième récolte d'opium dans les provinces du Helmand et d'Orozgan. Après l'annonce du décret, les prix des stupéfiants, notamment de l'opium, ont considérablement augmenté. À la fin du mois de juin 2022, le prix moyen national d'un kilogramme d'opium sec et d'opium frais à la sortie de l'exploitation était de 198 dollars et de 126 dollars, respectivement. Le premier représente plus du double du prix de l'opium en juin 2021, qui s'élevait à 79 dollars le kilogramme. Invoquant les effets négatifs possibles de l'interdiction du pavot sur le bien-être social et économique des agriculteurs afghans et malgré la diminution des quantités au cours de la deuxième récolte (ou récolte d'été), par rapport à la récolte principale, les autorités de fait ont demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de les aider à trouver d'autres moyens de subsistance. Ce dernier a fourni des fournitures médicales essentielles pour aider la population carcérale, qui compte des toxicomanes.

## **VII. Appui à la Mission**

56. Au 31 juillet, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 14 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8 %), de 12 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %) et de 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes s'établissait à 32 % pour le personnel recruté sur le plan international, 37 % pour les Volontaires des Nations Unies, 12 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le bureau de la MANUA dans les locaux partagés par les organismes des Nations Unies à Almaty (Kazakhstan) a été mis à disposition, tandis que la majorité des membres du

personnel recrutés sur le plan international, postés en Afghanistan, ont regagné leur lieu d'affectation dans la zone de la Mission.

## VIII. Observations

57. Par sa présence en Afghanistan, l'ONU demeure dévouée à apporter un appui au peuple afghan. Dans le cadre de ses efforts visant à intensifier l'intervention humanitaire, à mettre un terme à la crise économique et à encourager le respect des libertés et des droits humains fondamentaux pour tous les Afghans, la MANUA s'est concertée avec les autorités de facto afin de satisfaire les besoins fondamentaux et de promouvoir et de protéger les droits du peuple afghan. Elle a facilité le dialogue entre les populations afghanes et les autorités de fait, notamment au niveau infranational, afin d'encourager une gouvernance inclusive, participative et réactive. La réponse des Taliban reste ambiguë quant au fait de savoir dans quelle mesure ils souhaitent avoir des contacts avec l'extérieur, en l'absence de reconnaissance formelle et à la condition d'être en accord avec leur interprétation de la charia.

58. L'absence de mécanismes permettant de favoriser l'inclusion, la consultation et une représentation, au sein de l'administration de facto, continue de susciter des préoccupations. Des mesures visant à encourager d'anciens responsables gouvernementaux à retourner en Afghanistan et l'amnistie promulguée officiellement pour ce qui est des anciens opposants pourraient constituer une base éventuelle de réconciliation nationale plus large, notamment si ces personnalités et d'autres sont autorisées à mettre leurs compétences au service du développement de leur pays.

59. Il est fondamental d'aller au-delà du durcissement des positions et d'entamer un dialogue qui place les citoyens afghans au centre. L'orientation politique actuelle des Taliban risque de semer les graines d'une instabilité future, surtout si les besoins de la population ne sont pas pris en compte, si les droits sont restreints et si la diversité du pays ne se reflète pas de manière adéquate dans les structures de gouvernance.

60. L'état de la sécurité révèle une tendance inquiétante, ces derniers mois, en particulier la série d'attaques commises par l'Eiil-K, les affrontements chroniques entre l'opposition armée et les forces de sécurité talibanes de fait et la persistance de la présence de groupes terroristes en Afghanistan. La détermination des Taliban de veiller à ce qu'aucun groupe ou individu ne se serve du territoire afghan pour menacer la sécurité d'autres pays peut être appuyée par des mesures concrètes. La direction des Taliban est exhortée à engager un dialogue sérieux sur la lutte contre le terrorisme, afin de renforcer la coopération internationale dans l'action visant à écarter ces menaces, tout en s'acquittant des obligations qu'impose le droit international.

61. Je demande aux autorités de fait et à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport de la MANUA sur la situation des droits humains en Afghanistan pour la période allant du 15 août 2021 au 15 juin 2022. Elles comprennent des mesures détaillées visant à améliorer la situation des droits humains dans le pays. Le dialogue sur les droits humains, fondé sur des normes et des cas concrets, entre les autorités de fait et la Mission peut préparer la voie à la responsabilisation et à la prévention des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris ceux des défenseurs des droits humains, des femmes et des filles.

62. Je suis vivement préoccupé par l'apparente impunité avec laquelle des membres des autorités de fait continuent de mener des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des mauvais traitements et des arrestations et détentions arbitraires d'anciens responsables gouvernementaux, de membres des ex-Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et de personnes accusées d'être affiliées à l'Eiil-K et au Front

national de résistance. Les autorités de fait doivent respecter les engagements publics pris sur le plan du respect des droits humains, en particulier l'amnistie générale, et demander des comptes aux responsables des violations des droits humains, tout en prenant les mesures nécessaires pour empêcher qu'elles se reproduisent.

63. Les restrictions constantes imposées au plein exercice par les femmes et les filles afghanes de leurs droits auront des effets néfastes durables sur le relèvement et la stabilité de l'Afghanistan. L'emploi de codes et de directives visant à restreindre les droits des femmes contribue à un climat d'intimidation, qui est renforcé par l'application de sanctions cruelles, inhumaines et dégradantes par les autorités de fait aux personnes qui ne les respectent pas, en réalité ou en apparence. Les femmes sont visées de manière disproportionnée en cas d'« infractions » signalées. Les autorités de fait doivent prendre des mesures pour veiller à ce que les personnes responsables de ces actes rendent des comptes et pour empêcher qu'ils se reproduisent.

64. Les autorités de fait doivent répondre de l'engagement pris par l'Afghanistan, en tant qu'État partie, de respecter les normes et les principes internationaux en matière de non-discrimination et d'égalité. J'exhorte les autorités de fait à revoir les directives liées au *mahram* et au *hijab* islamique et de préciser qu'elles ont force de recommandation et non d'obligation, afin de faciliter la participation des femmes et des filles dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et dans d'autres aspects de la vie quotidienne. Il est essentiel de faciliter et de faire progresser l'accès des femmes et des filles à un enseignement de qualité pour le relèvement et le développement futur de l'Afghanistan.

65. Le rétrécissement de l'espace civique à la suite de la pression constante placée par les autorités de fait sur les journalistes et les militants de la société civile suscite une profonde inquiétude. Les autorités de fait sont priées instamment de garantir la sécurité des journalistes et des membres de la société civile et de respecter et de promouvoir les libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association pour tous les Afghans, femmes et hommes.

66. La population afghane continue de connaître des niveaux de préjudice considérables à la suite des attaques à l'engin explosif improvisé et des restes explosifs de guerre, ces derniers touchant les enfants de manière disproportionnée. Les activités de déminage et de sensibilisation aux risques que font peser les restes explosifs de guerre doivent être une priorité afin de garantir que les civils et, en particulier les enfants, ne soient plus victimes de ces engins.

67. Malgré l'action menée par les autorités pénitentiaires de fait, visant à satisfaire les règles minima relatives au traitement des prisonniers, conformément aux normes internationales, il existe des failles importantes sur le plan du respect des droits des Afghans privés de liberté. Les organisations régionales et internationales ainsi que la communauté internationale sont encouragées à envisager d'accroître l'appui financier pour répondre aux besoins fondamentaux de la population carcérale, tels que la nourriture, les besoins médicaux et vestimentaires, la formation éducative et professionnelle, et appuyer le déploiement de membres du personnel de santé et d'éducation dans les centres de détention.

68. La MANUA continuera dans le même temps de se concerter avec les autorités de fait pour préciser le cadre juridique applicable et obtenir la participation d'anciens membres qualifiés du personnel judiciaire, dont des femmes, dans le secteur de la justice, pour réduire le caractère arbitraire, promouvoir le respect des droits humains, notamment ceux des femmes, et renforcer l'indépendance des tribunaux et le plein respect des normes relatives à la tenue d'un procès équitable. Elle encouragera également la participation des avocats à la promotion de la sensibilisation aux droits et à l'accès des personnes à leurs droits comme pilier du système judiciaire. L'absence

d'avocates continue de compromettre la prise de conscience par les femmes de leurs droits et de la possibilité d'obtenir une réparation effective au moyen de recours judiciaires et non judiciaires, en particulier dans les affaires de violence à l'égard des femmes.

69. Si l'action menée par l'ONU et les partenaires humanitaires a quelque peu permis de répondre aux besoins fondamentaux de bon nombre d'Afghans des plus vulnérables, selon les estimations actuelles, la pauvreté, les niveaux d'insécurité alimentaire et l'approche de l'hiver rigoureux mettront à rude épreuve la résilience de la population. Le plan d'aide humanitaire n'a été financé qu'à hauteur de 41,8 %, le déficit étant de quelque 2,59 milliards de dollars, malgré les promesses de dons de quelque 2,4 milliards de dollars faites en mars. Je demande aux donateurs de renouveler leur appui, ce qui permettra d'intensifier et d'assurer les interventions destinées à sauver des vies avant la saison hivernale. Je demande instamment aux donateurs d'augmenter constamment leur appui aux services essentiels et de préserver les systèmes locaux d'acheminement de l'aide humanitaire. L'efficacité de cette aide est également tributaire d'un accès sans entrave aux personnes touchées et de la sécurité totale de l'ensemble du personnel humanitaire, en particulier des femmes. Les travailleurs humanitaires doivent être indépendants sur le plan opérationnel dans toutes leurs activités et pouvoir notamment se déplacer sans escorte armée.

70. La réduction de la pauvreté et la fourniture de biens et de services de base doivent en définitive reposer sur une croissance économique soutenue. Les autorités de fait ont déclaré que la croissance générée par le secteur privé était une priorité. Pour être efficace, la reprise économique induite par le secteur privé nécessite des instruments de politique monétaire, la normalisation des relations bancaires internationales et des investissements dans les secteurs productifs de l'économie générateurs d'emplois, tels que l'agriculture, les mines, les petites et moyennes entreprises et les facilités commerciales. L'économie est un domaine dans lequel les autorités de fait, les acteurs économiques et les parties prenantes internationales peuvent recenser des objectifs communs, tels que la création d'emplois et viser à obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la pauvreté et sur le plan du capital humain, la résilience environnementale et le maillage régional. Des politiques économiques efficaces nécessiteront la participation égale des femmes à la vie économique sous tous ses aspects. La reprise des flux d'aide dépend principalement de l'action menée par les autorités de fait pour inverser des politiques régressives.

71. Pour progresser vers un Afghanistan pacifique et stable, pleinement intégré dans la communauté des nations, de manière compatible avec la souveraineté, la direction et l'appropriation nationales, il faudra dialoguer, instaurer la confiance et faire des compromis. Pour que la paix soit durable, elle doit être ancrée dans la protection des libertés et des droits fondamentaux de tous les Afghans, une gouvernance inclusive et participative qui reflète les aspirations et les intérêts du peuple et des garanties complètes de sécurité et de lutte contre le terrorisme. L'ONU doit s'attacher à accompagner ces efforts, pour le bienfait du peuple afghan.

72. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de mes représentants spéciaux adjoints, Markus Potzel et Ramiz Alakbarov, et des organisations non gouvernementales partenaires pour le dévouement et le professionnalisme dont ils continuent de faire preuve dans des conditions et à une époque extrêmement difficiles pour le peuple afghan.